

SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT
(Egalement valable pour une première demande)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE - ANNÉE 2026

A. Informations relatives à la demande

Veuillez noter que :

- > Toutes les rubriques ci-dessous doivent être obligatoirement complétées correctement et lisiblement ;
- > Le présent formulaire ainsi que les pièces justificatives à y joindre (voir rubrique A7) doivent être transmis au service au plus tard pour le 30 juin 2026 ;
- > Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités ;
- > En plus des documents justificatifs à joindre à ce document, la subvention devra être justifiée par la remise de pièces justificatives (cf. rubrique A7) ;
- > La demande d'un subside communal est une procédure administrative nécessitant plusieurs étapes, impliquant un délai entre la soumission de la demande, son acceptation par les autorités et le versement de la somme. Dans tous les cas, au plus vite vous nous fournissez les pièces demandées, au plus vite votre dossier est complet et en ordre pour être présenté aux instances communales.

A1 - Informations relatives à l'organisme demandeur	
Dénomination :	
Forme juridique : ☐ Asbl ☐ Association de fait ☐ Autre, précisez :	
Objet social :	
N° d'entreprise/TVA :	
Rue :	N° :
Code postal :	Commune :
N° téléphone :	N° GSM :
Informations bancaires	
▲ Le compte bancaire doit être au nom de l'association même s'il s'agit d'une association de fait	
N° du compte bancaire :	
Titulaire du compte bancaire :	
A2 - Informations relatives au représentant/à la représentant-e de l'organisme demandeur	
Fonction :	
Nom :	Prénom :
N° de registre national :	
Rue :	N° :
Code postal :	Commune :
Email :	Téléphone :
A3 - Informations relatives au trésorier/à la trésorière de l'organisme demandeur	
Fonction :	
Nom :	Prénom :
N° de registre national :	
Email :	Téléphone :
Adresse :	

SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT

(Egalement valable pour une première demande)

A4 – Coordonnées des membres du comité ou des autres membres du bureau (liste à ajouter dans les annexes point A7)					
Nom	Prénom	Fonction	Téléphone	Mail	Adresse

A5 – Subvention sollicitée auprès de la Ville de Charleroi
Description de l'activité qui sera mise en place :

A6 – Subvention sollicitée auprès de la Ville de Charleroi	
Montant :	€
Description de la destination de la subvention : ▲ Il est indispensable de préciser les dépenses que vous comptez prendre en charge avec le subside sollicité	
Autres aides sollicités ou obtenues pour la même activité ou le même investissement	
> Montant Origine	€
> Montant Origine	€
> Montant Origine	€

SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT (Egalement valable pour une première demande)

A7 – Pièces justificatives à joindre obligatoirement au document pour le 30 juin 2026 au plus tard

- > Budget prévisionnel de l'exercice à subsidier (recettes-dépenses à l'équilibre).
- > Liste des dépenses prises en charge par le subside sollicité. ^{Nouveau}
- > Uniquement pour une 1^{re} demande : Un rapport d'activité du dernier exercice (pour les nouvelles asbl : le ou les projets d'activités de l'exercice en cours).
- > Relevé d'identité bancaire (RIB) ou extrait de compte 2026 (au nom de l'association en cas d'association de fait).
- > Si modifiés récemment, 1^{re} demande ou nouvelle asbl : les statuts parus au Moniteur belge
Si Association de Fait : Document d'engagements ou preuves de l'objet de l'association.
- > Justificatifs de la dernière subvention reçue de la Ville de Charleroi.
- > Une attestation de non double subsidiation (pour les subventions spécifiques).
- > Composition du comité de l'association (Point A4)



Pour les subsides de – de 25.000 € :

La subvention devra être justifiée par la remise des pièces justificatives ci-dessous pour le 30.04.2027) à l'adresse suivante : jessica.hector@charleroi.be

- > Factures de 2026 dûment acquittées (extraits de compte ou tickets qui prouvent que les dépenses ont bien été supportées).
- > Rapport d'activités 2026.
- > Les comptes et bilans 2026 pourraient être réclamés par les services financiers pour un contrôle aléatoire.

En cas de paiement de défraiements à des volontaires, il y a lieu de respecter les plafonds légaux autorisés et de procéder au paiement par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire.
L'extrait de compte sert de preuve de paiement.



Pour les subsides de + de 25.000 € :

La subvention devra être justifiée par la remise des pièces justificatives ci-dessous pour le 30.09.2027) aux adresses suivantes :

jessica.hector@charleroi.be - subside.association@charleroi.be

- > Comptes/bilan approuvés par le CA et l'AG, déposés au Greffe du Tribunal de commerce ou à la BNB (cachet ou facture faisant foi).
- > Rapport d'activités 2026 approuvé par le CA et l'AG, déposé au Greffe du Tribunal de commerce ou à la BNB (cachet ou facture faisant foi).

En cas de paiement de défraiements à des volontaires, il y a lieu de respecter les plafonds légaux autorisés et de procéder au paiement par virement bancaire sur le compte du bénéficiaire.
L'extrait de compte sert de preuve de paiement.

➔ La Subvention, si elle est accordée, contraindra l'opérateur/l'organisation bénéficiaire à une série d'obligations notamment en matière de référencement, de communication, du respect des critères de non-exclusion, etc. Un règlement précisera ces engagements.

SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT
(Egalement valable pour une première demande)

Certifié sincère et conforme

Nom, prénom et signature du/de la représentant-e de
l'organisme

Le

2026